

RAPPORT DE TRANSPARENCE

Exercice 2017

SDRM

225 avenue Charles de Gaulle
92200 NEUILLY SUR SEINE

SDRM

RAPPORT DE TRANSPARENCE EXERCICE 2017

1° Comptes de l'exercice 2017 ;

2° Rapport sur les activités de l'exercice ;

3° Nombre de refus d'octroyer une autorisation d'exploitation conformément aux dispositions du troisième alinéa de l'article L. 324-7 et les principales catégories de raisons motivant ces refus ;

Aucun refus

4° Description de la structure juridique et de la gouvernance de l'organisme de gestion collective ;

Société civile régie par les articles 1832 et suivants du Code civil et par les dispositions du titre II du livre III du Code de la propriété intellectuelle.

La société est administrée par un Conseil d'administration dont les seize membres sont nommés par l'Assemblée générale pour un an.

L'Assemblée générale nomme le Directeur général qui est le gérant de la société.

5° Liste des personnes morales que l'organisme contrôle au sens de l'article L. 233-16 du code de commerce, ainsi que le montant du capital, la quote-part de capital détenue, le résultat du dernier exercice clos, et la valeur comptable nette et brute des titres détenus ;

FILIALES ET PARTICIPATIONS	CAPITAL en Euros	Quote-part du capital détenu	Résultat du dernier exercice clos en Euros
A - RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS			
1 - Filiales (plus 50 % du capital détenu)			
2 - Participations (10 à 50 % du capital détenu)			
- COPIE FRANCE	1 200	22%	867 684
- SCI des 225-227 Av Charles de Gaulle	914 700	25 %	5 553 763
- SCI La Villette	2 286 735	1/3	443 637
- SCI Châteaudun	304 900	25 %	371 621
- SACEM Luxembourg	10 000	25%	0

6° Montant total de la rémunération versée au cours de l'année précédente, d'une part, aux personnes mentionnées au premier alinéa de l'article L. 323-13 et, d'autre part, aux membres de l'organe de surveillance, ainsi que les autres avantages qui leur ont été octroyés ;

Le montant total des indemnités versées aux membres du Conseil d'administration en 2017 est de 73K€.

7° Le montant des revenus provenant de l'exploitation des droits, ventilés par catégorie de droits gérés et par type d'utilisation, et le montant des recettes résultant de l'investissement de ces revenus ainsi qu'une information sur l'utilisation de ces recettes ;

Catégories de droits et types d'utilisation*

La SDRM gère deux catégories de droits :

- Droits gérés légalement par la gestion collective
- Droits gérés volontairement par la gestion collective.

Les types d'utilisation correspondent au secteur d'activité.

*(*Cf Définitions selon le Règlement N° 2017-07 du 01/12/2017 de l'Autorité des Normes Comptables relatif à l'harmonisation des règles comptables et de présentation des documents de synthèse des organismes de gestion collective des droits d'auteur et droits voisins).*

	% du total 2017	2 0 1 7	2 0 1 6	% 17/16
FRANCE & MONACO	96,7	313 970 217	226 384 314	38,7
Collectes phonographiques	21,4	69 479 345	36 126 810	92,3
Droits vidéographiques & divers	3,5	11 261 678	11 971 626	-5,9
Copie privée	33,1	107 465 098	82 089 371	30,9
Online	15,0	48 724 009	19 133 342	N.S.
Droits Télévisions	15,4	50 061 714	50 199 757	-0,3
Droits Radios	8,3	26 974 300	26 859 652	0,4
Divers	-	4 074	3 756	8,4
ETRANGER	3,3	10 730 963	10 905 911	-1,6
Collectes par Sociétés soeurs	3,3	10 729 635	10 895 430	-1,5
Collectes directes	-	1 328	10 481	-87,3
TOTAL GENERAL	100,0	324 701 180	237 290 225	36,8

Les produits financiers (3,5M€) sur les sommes en instance de répartition sont, conformément aux dispositions statutaires, affectés à la couverture des frais de gestion des droits.

8° Des informations financières sur le coût de la gestion des droits et des autres services fournis aux titulaires de droits par l'organisme, avec une description complète des éléments suivants :

- a) Le montant de l'ensemble des frais de fonctionnement et des frais financiers, ventilés par catégorie de droits gérés, et lorsque les coûts sont indirects et ne peuvent être attribués à une ou plusieurs catégories de droits, une explication de la méthode suivie pour l'attribution

La répartition des coûts par catégorie de droits consiste à isoler les coûts de la gestion collective volontaire de ceux de la gestion collective légale. Cette dernière catégorie est uniquement composée de la copie privée, dont la SDRM assure la collecte pour un coût non significatif par rapport aux coûts de la gestion collective volontaire.

	%17/16	2 0 1 7	2 0 1 6
SERVICES EXTERIEURS	-42,7	10 139 995	17 679 982
Phono Liban	-	0	2 620
Centralisation	-87,0	194 661	1 495 585
Honoraires et intermédiaires divers	12,7	130 305	115 616
Frais et honoraires judiciaires	-74,1	941	3 635
Prestation externe SACEM :		9 771 610	16 020 865
Services divers	2,0	42 479	41 661
IMPOTS ET TAXES	-60,8	542	1 385
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	-12,4	201 521	229 997
CHARGES FINANCIERES	-54,1	20 130	43 844
Pertes de change	-54,1	20 130	43 844
CHARGES EXCEPTIONNELLES	-	10 545	1 045
TOTAL	-42,2	10 372 734	17 956 254

- b) Le montant des frais de fonctionnement et des frais financiers correspondant uniquement à la gestion des droits, ventilés par catégorie de droits gérés, en distinguant le montant des frais de gestion déduits ou compensés à partir des revenus provenant de l'exploitation des droits ou des recettes résultant de l'investissement de ces revenus, et lorsque les coûts sont indirects et ne peuvent être attribués à une ou plusieurs catégories de droits, une explication de la méthode suivie pour l'attribution de ces coûts indirects ;

Cf. a)

- c) Le montant des frais de fonctionnement et des frais financiers relatifs aux services, autres que la gestion des droits, comprenant les services sociaux, culturels et éducatifs ;

Sans objet : SDRM ne gère aucun service social, culturel ou éducatif. Il appartient à la SACEM de satisfaire aux prescriptions de l'article L 324-17 Code de la propriété intellectuelle.

d) La nature des ressources utilisées pour couvrir les coûts ;

	%17/16	2 0 1 7	2 0 1 6
RECUPERATION DE FRAIS	N.S.	5 533 547	3 075
Divers	-	20 068	3 075
Prestation SACEM collecte	-	5 513 479	
RETENUES SUR DROITS	-94,7	526 038	9 882 916
- Phonographiques et vidéographiques	-99,9	2 275	2 154 511
- Copie Privée	-59,2	175 792	430 620
- Radiophoniques et télévisuelles	-	-84 415	6 117 263
- Online	-63,4	432 386	1 180 522
AUTRES RETENUES	-74,3	826 096	3 208 108
PRODUITS FINANCIERS	6,6	3 478 513	3 263 404
Revenus des participations	21,2	1 629 225	1 343 779
Revenus des titres, dépôts à terme & créances diverses	-3,7	1 849 288	1 919 625
PRODUITS EXCEPTIONNELS	-88,2	8 541	72 151
TOTAL	-42,2	10 372 734	16 429 654

e) Le montant des déductions effectuées sur les revenus provenant de l'exploitation des droits, ventilées par catégorie de droits gérés et par type d'utilisation, ainsi que la finalité de ces déductions ;

	Droits répartis	Retenues	Net
Phonographiques et vidéographies	90 685 276		90 685 276
Copie Privée	100 365 826	175 792	100 190 034
Radiophoniques et télévisuelles	74 556 614	-84 415	74 641 029
Online	49 341 281	434 661	48 906 620
International	25 366 540		25 366 540
Autres	41 558 411		41 558 411
TOTAL	381 873 949	526 038	381 347 911

Ces déductions viennent en couverture des charges exposées pour l'activité de collecte.

- f) Le pourcentage que représente le coût de la gestion des droits et des autres services fournis aux titulaires de droits par l'organisme par rapport aux revenus provenant de l'exploitation des droits de l'exercice concerné, par catégorie de droits gérés, et lorsque les coûts sont indirects et ne peuvent être attribués à une ou plusieurs catégories de droits, une explication de la méthode suivie pour l'attribution de ces coûts indirects ;

Cf Annexe des comptes

9° Des informations financières sur les sommes dues aux titulaires de droits, accompagnées d'une description complète des éléments suivants :

- a) Le montant total des sommes réparties aux titulaires de droits, avec une ventilation par catégorie de droits gérés et par type d'utilisation ;

	Collectes	Retenues	Net
Phonographiques et vidéographies	90 685 276		90 685 276
Copie Privée	100 365 826	175 792	100 190 034
Radiophoniques et télévisuelles	74 556 614	-84 415	74 641 029
Online	49 341 281	434 661	48 906 620
International	25 366 540		25 366 540
Autres	41 558 411		41 558 411
TOTAL	381 873 949	526 038	381 347 911

- b) Le montant total des sommes versées aux titulaires de droits, avec une ventilation par catégorie de droits gérés et par type d'utilisation ;

Sans objet : Toutes les sommes dues aux titulaires de droits, selon calendrier de versement visé au c), sont effectivement versées.

- c) La fréquence des versements, avec une ventilation par catégorie de droits gérés et par type d'utilisation ;

Versement mensuel, à l'exception du Media et de la Copie privée qui sont versés trimestriellement.

- d) Le montant total des sommes facturées ;

Le montant total des sommes facturées au titre de la Copie privée, des droits étrangers et des droits phonographiques œuvre par œuvre correspond au montant des droits collectés.

Dans les contrats pluripartites, la SDRM est mandatée pour effectuer la facturation et l'encaissement des droits d'autres organismes. Aussi, le montant total facturé par la SDRM ne correspond pas au montant de sa propre activité de collectes.

- e) Le montant total des sommes perçues mais non encore réparties aux titulaires de droits, avec une ventilation par catégorie de droits gérés et par type d'utilisation, en indiquant l'exercice au cours duquel ces sommes ont été perçues ;

Sans objet : A compter du 1^{er} janvier 2017, la SDRM assure un rôle de collecteur des droits de reproduction mécanique, la SACEM effectuant pour sa part l'intégralité de la répartition des droits DRM. Toutes les sommes perçues sont en conséquence versées aux titulaires de droits, selon la périodicité visée au c.

- f) Le montant total des sommes réparties mais non encore versées aux titulaires de droits, avec une ventilation par catégorie de droits gérés et par type d'utilisation, en indiquant l'exercice au cours duquel ces sommes ont été perçues ;

Sans objet : Toutes les sommes dues aux titulaires de droits, selon la périodicité visée au c), sont effectivement versées.

- g)** Les motifs du non-respect par l'organisme des délais qui lui sont applicables dans le versement des sommes dues aux titulaires de droits conformément à l'article L. 324-12 ;

Sans objet

- h)** Le montant total des sommes qui ne peuvent être réparties, avec une explication de l'utilisation qui en a été faite ;

Sans objet

10° Des informations sur les relations avec les autres organismes de gestion collective avec une description des éléments suivants :

- a)** Le montant des sommes reçues d'autres organismes et des sommes versées à d'autres organismes, avec une ventilation par catégorie de droits et par type d'utilisation ainsi que par organisme ;

Gestion collective légale :

Le montant des sommes reçues de Copie France est de 107M€

Gestion collective volontaire :

Le montant des sommes reçues des organismes étrangers est de 10,7M€.

Pour des raisons techniques, la ventilation par type d'utilisation n'est pas possible.

Le montant des sommes versées à d'autres organismes est de 4,9M€.

- b)** Le montant des frais de gestion et autres déductions effectuées sur les revenus provenant de l'exploitation des droits dus à d'autres organismes, avec une ventilation par catégorie de droits et par type d'utilisation ainsi que par organisme ;

Le montant des frais de gestion facturés aux organismes de gestion français est de 826K€.

Nb : Le montant des frais de gestion sur les droits dus aux Organismes de gestion étrangers est déduit par la SACEM lors de la mise en répartition des droits.

- c)** Le montant des frais de gestion et autres déductions effectuées sur les sommes versées par d'autres organismes, avec une ventilation par catégorie de droits et par organisme.

Sans objet (Le montant des frais de gestion sur les droits en provenance d'autres organismes étrangers est déduit par la SACEM lors de la mise en répartition des droits.)

- d)** Le montant des sommes réparties directement aux titulaires de droits provenant d'autres organismes, avec une ventilation par catégorie de droits et par organisme.

Sans objet (la répartition des droits dus aux titulaires de droits est effectuée par la SACEM.)

III. Rapport qui rend compte de l'utilisation des sommes déduites aux fins de la fourniture de services sociaux, culturels ou éducatifs.

Sans objet (Il appartient à la SACEM de satisfaire aux prescriptions de l'article L 324-17 Code de la propriété intellectuelle).



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

*Société pour l'Administration du Droit de
Reproduction Mécanique des Auteurs,
Compositeurs et Editeurs - S.D.R.M*

**Attestation du commissaire aux comptes sur les informations prévues aux 1°,
7° à 10° du II et au III de l'article R. 321-14 du code de la propriété intellectuelle
communiquées dans le rapport de transparence annuel prévu à l'article
L. 326-1 du même code pour l'exercice clos le 31 décembre 2017**

Exercice clos le 31 décembre 2017
Société pour l'Administration du Droit de Reproduction Mécanique des Auteurs,
Compositeurs et Editeurs - S.D.R.M
225, avenue Charles de Gaulle - 92521 Neuilly-sur-Seine Cedex
Ce rapport contient 3 pages
Référence : DM 182-58



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

Société pour l'Administration du Droit de Reproduction Mécanique des Auteurs, Compositeurs et Editeurs - S.D.R.M

Siège social : 225, avenue Charles de Gaulle - 92521 Neuilly-sur-Seine Cedex
Capital social : €.61

Attestation du commissaire aux comptes sur les informations prévues aux 1°, 7° à 10° du II et au III de l'article R. 321-14 du code de la propriété intellectuelle communiquées dans le rapport de transparence annuel prévu à l'article L. 326-1 du même code pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

Exercice clos le 31 décembre 2017

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en application des articles L. 326-8 et R. 321-14 IV du code de la propriété intellectuelle, nous avons établi la présente attestation sur les informations prévues aux 1°, 7° à 10° du II et au III de l'article R. 321-14 du même code communiquées dans le rapport de transparence annuel prévu à l'article L. 326-1 dudit code pour l'exercice clos le 31 décembre 2017. Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre conseil d'administration à partir des livres comptables ayant servi à la préparation des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2017. Il nous appartient d'attester ces informations. Il ne nous appartient pas en revanche de remettre en cause les hypothèses retenues par la direction de votre société. Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2017. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination de ces informations. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément. Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, à :

- prendre connaissance des procédures mises en place par votre société pour produire les informations prévues aux 1°, 7° à 10° du II et au III de l'article R. 321-14 du code de la propriété intellectuelle données dans le rapport de transparence annuel prévu à l'article L. 326-1 du même code ;
- effectuer les rapprochements nécessaires entre ces informations et la comptabilité dont elles sont issues et vérifier qu'elles concordent avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- apprécier si ces informations sont présentées de manière sincère.



**Société pour l'Administration du Droit de Reproduction Mécanique des Auteurs,
Compositeurs et Editeurs - S.D.R.M**
*Attestation du commissaire aux comptes sur les informations prévues aux 1°, 7° à 10°
du II et au III de l'article R. 321-14 du code de la propriété intellectuelle communiquées
dans le rapport de transparence annuel prévu à l'article L. 326-1 du même code pour
l'exercice clos le 31 décembre 2017
7 mai 2018*

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations prévues aux 1°, 7° à 10° du II et au III de l'article R. 321-14 du code de la propriété intellectuelle figurant dans le rapport de transparence annuel prévu à l'article L. 326-1 du même code. La présente attestation tient lieu de rapport spécial au sens des articles L. 326-8 et R. 321-14 IV du code de la propriété intellectuelle. Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Paris La Défense, le 7 mai 2018

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Denis Marangé
Associé

SDRM
RAPPORT TECHNIQUE
EXERCICE 2017

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES.....	3
I - COLLECTES.....	5
II - REPARTITIONS.....	7
III - COMPTE DE GESTION	9
IV - BILAN	17
V - EVENEMENTS ET TRANSACTIONS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE	21

DROITS COLLECTES - 2 0 1 7

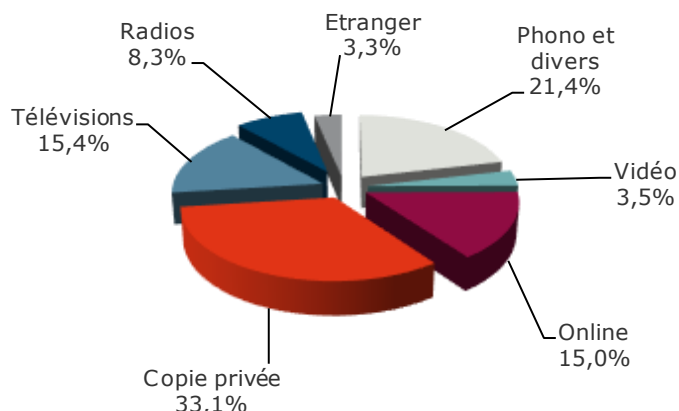
	% du total 2017	2 0 1 7	2 0 1 6	% 17/16
FRANCE & MONACO	96,70	313 970 217,31	226 384 313,87	38,69
Collectes phonographiques	21,40	69 479 344,55	36 126 809,64	92,32
Centralisation FRANCE	13,55	43 999 766,80	10 970 880,92	N.S.
Centralisation Européenne	4,12	13 384 631,74	14 438 716,43	-7,30
Contrats Phono	3,72	12 094 946,01	10 717 212,29	12,86
Droits vidéographiques & divers	3,47	11 261 677,56	11 971 626,41	-5,93
Vidéos	3,15	10 208 080,69	10 906 335,95	-6,40
Vidéos institutionnelles	0,32	1 053 596,87	1 065 290,46	-1,10
Copie privée	33,10	107 465 098,25	82 089 370,55	30,91
Copie privée - sonore	23,99	77 890 462,99	63 671 138,59	22,33
- audiovisuelle	9,11	29 574 635,26	18 418 231,96	60,57
Online	15,01	48 724 009,14	19 133 342,24	N.S.
Droits Télévisions	15,42	50 061 713,86	50 199 756,68	-0,27
Publiques	5,78	18 770 818,86	18 326 691,71	2,42
Privées	9,64	31 290 895,00	31 873 064,97	-1,83
Droits Radios	8,31	26 974 300,45	26 859 651,99	0,43
Publiques	3,07	9 973 662,26	8 088 439,96	23,31
Privées	5,24	17 000 638,19	18 771 212,03	-9,43
Divers	-	4 073,50	3 756,36	8,44
ETRANGER	3,30	10 730 962,79	10 905 910,86	-1,60
Collectes par Sociétés soeurs	3,30	10 729 634,82	10 895 430,19	-1,52
Collectes directes	-	1 327,97	10 480,67	-87,33
TOTAL GENERAL	100,00	324 701 180,10	237 290 224,73	36,84

I - COLLECTES

HAUSSE DES COLLECTES : 36,8%

L'ensemble des droits encaissés par la SDRM en 2017 atteint 324,7M€, en augmentation de 87,4M€ par rapport à 2016 :

- France et Monaco : 314M€, soit +38,7%
- Etranger : 10,7M€, soit -1,6%



FRANCE

Les droits les plus importants sur la totalité des collectes SDRM perçues en 2017 sont la Copie Privée (33,1%), les droits Phonographiques (21,4%) puis les droits Télévision (15,4%), les droits Online (15%) et enfin les collectes Radio (8,3%).

Copie Privée

Ces droits représentent toujours 1/3 des collectes totales de la SDRM. En 2017 ces collectes augmentent très fortement et s'élèvent à 107,47M€. Des litiges avec Canal +, Sagem ou encore Fnac ont été résolus en faveur de Copie France et ont généré des droits sur SDRM.

Droits phonographiques

Ces droits s'élèvent à 69,5M€ en 2017 contre 36,1M€ en 2016, essentiellement sous l'effet de l'intégration dans les collectes 2017 des encaissements provenant des filiales étrangères de la Centralisation Universal.

Droits Télévision

Les TV privées comme les TV publiques sont restées stables en 2017. Elles atteignent un montant de 50,1M€ avec une proportion de 15,4% du total collecté.

Online

Les droits Online sont passés en valeur de 19,1M€ en 2016 à 48,7M€ en 2017. Ces droits représentent 15% des collectes globales. Cette hausse est liée notamment au changement de méthode en 2017 qui intègre dorénavant en collectes les flux du DR UMPI liés aux contrats Paneuropéens.

Droits radios

Le total des collectes Radios de 27 M€ en 2017 reste équivalent à 2016. Cependant une variation entre les radios publiques (+23,3%) et les radios privées (-9,4%) est constatée. Radio France nous a versé un trimestre supplémentaire en 2017 (1,53M€), soit 5 trimestres au total ; A l'inverse Europe 1 (-0,1M€), RTL (-0,5M€), et « les droits publicité (enregistrés) » (-1,7M€) sont en baisse.

Droits Vidéographiques

Courbe en baisse depuis 2013 qui se poursuit en 2017 avec -5,9% de diminution. Ces droits s'élèvent à 11,26M€.

ETRANGER

Stabilité des droits étrangers en 2017 avec 10,73M€.

DEBIT	I - COMPTE DES DROITS COLLECTES			ET MIS EN REPARTITION			CREDIT
	%17/16	2017	2016	%17/16	2017	2016	
Droits restant à répartir au 31/12	-40,29	43 588 984,38	72 997 746,47	-16,73	72 997 746,47	87 667 690,19	
A-vaioir contractuels sur redevances	-		11 705 791,79	-23,08	11 705 791,79	15 217 872,81	
Collectes restant à répartir	-8,31	43 588 984,38	47 541 592,08	-17,63	47 541 592,08	57 718 957,04	
Programmes en cours de répartition	-	0,00	13 750 362,60	-6,66	13 750 362,60	14 730 860,34	
Droits mis en répartition au cours de l'exercice	2,70	354 065 900,40	252 004 210,24	-3,21	324 657 138,31	237 334 266,52	
Droit de Reproduction Mécanique	40,50	354 065 900,40	252 004 210,24	36,84	324 701 180,10	237 290 224,73	
				-	-44 041,79	44 041,79	
	22,35	397 654 884,78	325 001 956,71	22,35	397 654 884,78	325 001 956,71	

DEBIT	II - COMPTE DES DROITS REPARTIS			- DROITS DE REPRODUCTION MECANIQUE			CREDIT
	%17/16	2017	2016	%17/16	2017	2016	
Répartitions en instance d'attribution au 31/12	-	0,00	27 808 048,43	14,48	27 808 048,43	24 289 969,88	
Affectations autres qu'aux Ayants droit	-94,68	526 037,93	9 882 916,07	40,50	354 065 900,40	252 004 210,24	
Prélèvements pour frais	-94,68	526 037,93	9 882 916,07				
Affectations aux Ayants Droit	59,83	381 347 910,90	238 603 215,62				
SACEM	63,41	376 485 166,09	230 396 914,97				
SACD	-79,49	195 255,45	951 993,21				
SCAM	-52,91	242 316,25	514 581,68				
ADAGP	13,64	1 236 213,91	1 087 799,35				
SAJE	54,32	3 174 998,53	2 057 389,36				
Autres	-	-9 086,75	0,00				
Sociétés d'auteurs étrangères	-99,36	23 047,42	3 594 537,05				
	38,21	381 873 948,83	276 294 180,12	38,21	381 873 948,83	276 294 180,12	

II – REPARTITIONS

HAUSSE DES DROITS MIS EN REPARTITION : +40,5%

Les droits mis en répartition s'élèvent à 354M€ et sont en hausse de 102M€ par rapport à 2016 (après 6,62M€ soit +2,7% en 2015).

Les droits restant à répartir en fin d'année s'élèvent à 43,6M€, en nette baisse par rapport à 2016 (28,4M€).

Les pourcentages des différentes affectations des droits mis en répartition sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Nature des affectations en %	2017		2016	
Répartitions nettes créditées aux comptes des ayants droits		107,7%		94,7%
. SACEM	106,3%		91,4%	
. SACD, SCAM, ADAGP, SAJE	1,4%		1,8%	
. SPRD Etrangères, UMPI	0,0%		1,4%	
Prélèvements	0,1%		3,9%	
Variation dts en instance (N-N-1)	-7,9%		1,4%	
Droits mis en répartition	100,0%		100,0%	

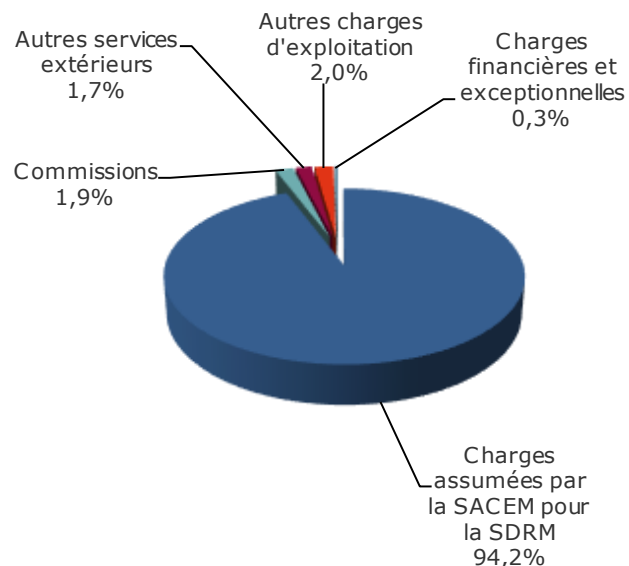
III – COMPTE DE GESTION

Le compte de gestion ordinaire fait apparaître un total de charges de 10 372 734 €.

CHARGES

DIMINUTION DES CHARGES : -42,2%

Les charges de l'exercice baissent de 7 583 520 €.



	2017		2016		Variation en K€
	%Total	En K€	%Total	En K€	
Charges assumées par la SACEM pour la SDRM	94,2%	9 772	89,2%	16 021	-6 249
Commissions	1,9%	194	8,3%	1 498	-1 304
Autres services extérieurs	1,7%	174	0,9%	161	13
Autres charges d'exploitation	2,0%	202	1,3%	231	-29
Charges financières et exceptionnelles	0,3%	30	0,3%	45	-15
Total hors excédent	100,0%	10 372	100,0%	17 956	-7 584
Excédent de prélèvements		0		0	
TOTAL		10 372		17 956	

Charges assumées par la SACEM

Dans le cadre de la simplification des flux, le protocole sur les modalités de facturation des prestations fournies par la SACEM à la SDRM a été remplacé en 2017 par une nouvelle convention
Le total de cette prestation s'élève à 9 771 610€ en charge à la SDRM.

Celle-ci couvre les charges de l'exercice des prestations assumées par la SACEM pour le compte de la SDRM pour 4 258 131€.

L'autre partie de la charge se nette avec un produit et correspond à une prestation à titre gratuit calculée sur les collectes SDRM et les prélèvements associés. Le montant s'élève à 5 513 479€.

Autres charges de la SDRM

Commissions sur les centralisations

Le poste baisse de 87%.

Depuis le 1^{er} janvier 2017 les commissions UNIVERSAL sont intégrées aux charges de la SACEM.

Le montant de 194 661€ correspond à un reliquat de 2016 encaissé sur 2017.

Honoraires et intermédiaires divers

Ces honoraires sont en légère hausse et s'élèvent à 0,1M€ cette année.

Ce poste comprend les honoraires de la société KANTAR pour des études diverses notamment dans la lutte contre la piraterie et la mission de commissariat aux comptes du cabinet KPMG qui s'élève à 95 330€ HT en 2017.

Autres charges de gestion courante

Ces charges comprennent principalement les cotisations et les subventions.

La cotisation BIEM (37 798€), la subvention versée au GIE (50 985€) et le GESAC (37 030€) ;

La subvention RIDA n'est plus assurée par la SDRM mais par la SACEM, ce qui explique la baisse de 12,4% de ce poste de charges.

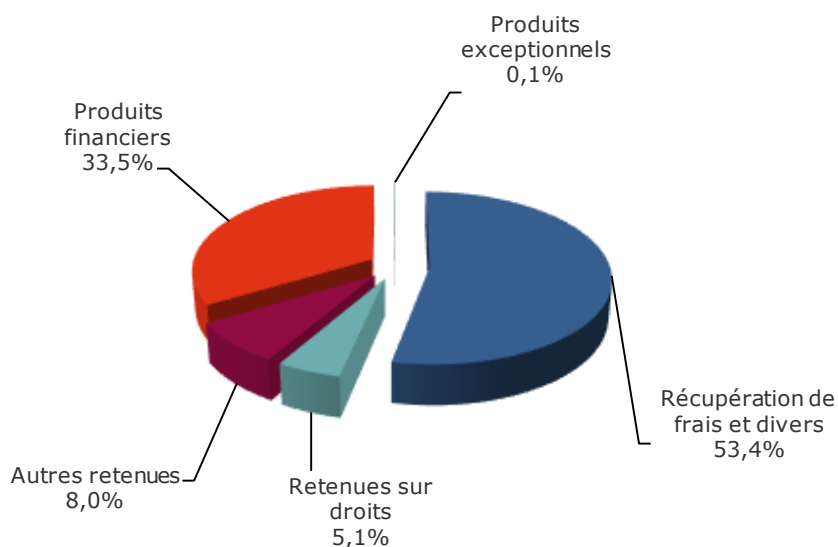
COMPTE DE GESTION - ANNEE 2017

PRODUITS	%17/16	2 0 1 7	2 0 1 6
I - PRODUITS D'EXPLOITATION	-47,41	6 885 680,45	13 094 098,62
RECUPERATION DE FRAIS	N.S.	5 533 546,83	3 074,61
Divers	-	20 067,83	3 074,61
Prestation SACEM collecte	-	5 513 479,00	
RETENUES SUR DROITS	-94,68	526 037,93	9 882 916,07
- Phonographiques et vidéographiques	-99,89	2 275,00	2 154 511,29
- Copie Privée	-59,18	175 791,88	430 620,35
- Radiophoniques et télévisuelles	-	-84 414,87	6 117 262,62
- Online	-63,37	432 385,92	1 180 521,81
AUTRES RETENUES	-74,25	826 095,69	3 208 107,94
II - PRODUITS FINANCIERS	6,59	3 478 512,97	3 263 404,49
Revenus des participations	21,24	1 629 225,16	1 343 779,22
Revenus des titres, dépôts à terme & créances diverses	-3,66	1 849 287,81	1 919 625,27
III - PRODUITS EXCEPTIONNELS	-88,16	8 540,73	72 150,69
TOTAL DES PRODUITS	-36,87	10 372 734,15	16 429 653,80
INSUFFISANCE DE PRELEVEMENT POUR FRAIS	-	0,00	1 526 599,75
	-42,23	10 372 734,15	17 956 253,55

PRODUITS

BAISSE DES PRODUITS : -36,9%

Les produits de l'exercice s'élèvent à 10 372 734€ et diminuent de 6 056 920€ en valeur absolue.



	2017		2016		Variation en K€
	%Total	En K€	%Total	En K€	
Récupération de frais	53,4%	5 534	0,0%	3	5 531
Retenues sur droits	5,1%	526	60,2%	9 883	-9 357
Autres retenues	8,0%	826	19,5%	3 208	-2 382
Produits financiers	33,5%	3 478	19,9%	3 263	215
Produits exceptionnels	0,1%	8	0,4%	72	-64
Total hors insuffisance	100,0%	10 372	100,0%	16 429	-6 057
Insuffisance de prélèvements		0		1 527	
TOTAL		10 372		17 956	

Récupération de frais

Ce poste est principalement alimenté par la prestation SACEM sur les collectes de 5 513 479€, en application de la nouvelle convention signée entre SDRM et SACEM.

Retenues sur droits

A compter de la répartition du 5 avril 2017, tous les prélèvements des droits SDRM sont dans les comptes SACEM.

Le montant de 526 038 € en 2017 correspond seulement aux prélèvements sur les droits SDRM répartis au 5 janvier 2017 qui ne font pas l'objet d'une provision au 31/12/2016, à savoir la Copie Privée et le Online.

Ce montant intègre également une régularisation sur les prélèvements 2016 concernant RTL Publicité qui apparaît dans les comptes 2017 pour -84 414 €.

Autres retenues

Il s'agit principalement des retenues au titre des mandats avec la SACD et la SCAM. Il s'agit de contrats forfaitaires indexés chaque année.

Les autres retenues sont gérées par la SACEM ce qui explique la baisse de 74,3% de ce poste.

Produits financiers

Les commentaires sur ces ressources, en hausse de 6,6%, sont exposés dans le rapport financier de l'exercice.

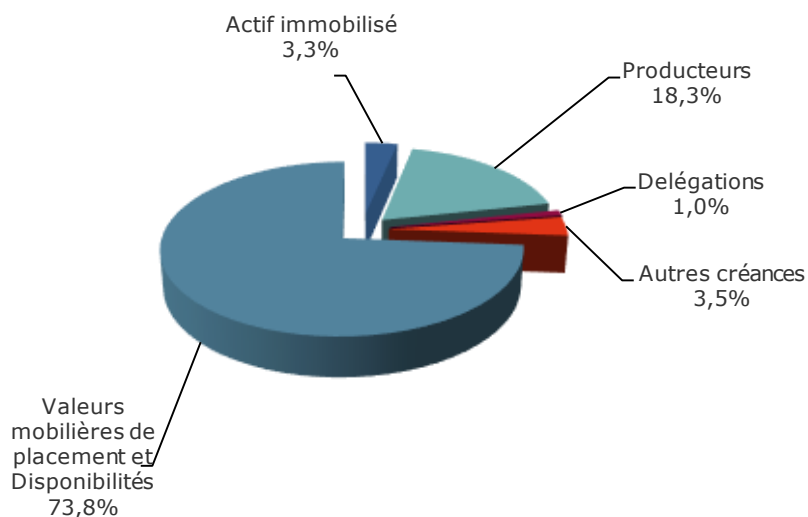
Equilibre de Gestion de l'Exercice				
	2017	2016	Variation en %	Variation en %
Produits de l'exercice	10 372 734	16 429 654	-6 056 920	-36,9%
Charges nettes de l'exercice	10 372 734	17 956 254	-7 583 519	-42,2%
Insuffisance ou excédent de l'exercice	0	-1 526 600	1 526 600	

BILAN au 31 Décembre 2017					
ACTIF	2 0 1 7			2 0 1 6	%17/16
	BRUT	Amortissements & Dépréciations	NET		
ACTIF IMMOBILISE	6 199 122,41	0,00	6 199 122,41	17 335 172,19	-64,24
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	6 199 122,41	-	6 199 122,41	17 335 172,19	-64,24
Participations					
- Participations (Capital) - SCI NEUILLY	228 675,00		228 675,00	228 675,00	-
- Participations (Capital) - SCI VILLETTE	762 245,00		762 245,00	762 245,00	-
- Participations (Capital) - SCI CHATEAUDUN	76 225,00		76 225,00	76 225,00	-
- Participations (Capital) - Autres	2 779,24		2 779,24	2 779,24	-
Créances rattachées à des participations					
- Créances rattachées - SCI NEUILLY	3 894 007,44		3 894 007,44	3 390 566,62	14,85
- Créances rattachées - SCI VILLETTE	1 064 228,03		1 064 228,03	929 682,24	14,47
- Créances rattachées - SCI CHATEAUDUN	92 905,27		92 905,27	61 786,66	50,36
- Créances rattachées - Autres	77 871,12		77 871,12	77 871,12	-
SACEM - Divers investissements	0,00		0,00	11 805 155,00	-
Dépôts & cautionnements versés	186,31		186,31	186,31	-
ACTIF CIRCULANT	179 333 616,91	-	179 333 616,91	157 809 206,48	13,64
USAGERS - DELEGATIONS - SOCIETES ETRANGERES	35 897 057,18	-	35 897 057,18	39 447 508,11	-9,00
Producteurs & Usagers du répertoire	33 963 579,74		33 963 579,74	38 395 029,77	-11,54
Délégations hors France & Sociétés étrangères	1 933 477,44		1 933 477,44	1 052 478,34	83,71
AYANTS DROIT	3 860,58	-	3 860,58	22 467 575,67	-99,98
Ayants droit, acomptes	3 860,58		3 860,58	11 216 346,84	-99,97
SACEM - Répartition du 5 Janvier (n+1)	0,00		0,00	11 251 228,83	-
CREANCES DIVERSES	6 559 838,86	-	6 559 838,86	3 225 385,90	N.S.
SACEM (compte courant)	0,00		0,00	0,00	-
Autres Organismes liés	38 794,42		38 794,42	5 291,39	-
Prestations à recevoir	488 093,19		488 093,19	441 132,18	10,65
Etat	6 032 951,25		6 032 951,25	2 778 962,33	-
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	47 158 776,47	-	47 158 776,47	47 293 643,90	-0,29
Titres cotés en Bourse	9 052 292,26		9 052 292,26	9 076 834,65	-0,27
OPCVM	0,00		0,00	0,00	-
Titres de créances négociables	37 000 000,00		37 000 000,00	37 000 000,00	-
Intérêts courus, non échus	1 106 484,21		1 106 484,21	1 216 809,25	-9,07
DISPONIBILITES	89 714 083,82	-	89 714 083,82	45 284 658,61	98,11
Comptes courants bancaires & assimilés	89 714 083,82		89 714 083,82	45 284 658,61	98,11
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	0,00	-	0,00	90 434,29	N.S.
ECARTS DE CONVERSION - ACTIF	0,00	-	0,00	0,00	-
	185 532 739,32	0,00	185 532 739,32	175 144 378,67	5,93

IV – BILAN

ACTIF

Le graphique montre que l'ensemble des « Valeurs mobilières de placement et disponibilités » représente 73,8% de l'actif de la SDRM, le solde étant constitué principalement par des créances sur les producteurs et les ayants droit.



ELEMENTS SIGNIFICATIFS

Producteurs et Usagers du répertoire

Il s'agit des notifications émises et non encaissées qui baissent de 11,5% en 2017 et viennent s'établir à 34M€.

La baisse en valeur de 4,4M€ reflète les créances RLP du réseau qui ont été transférées à la SACEM dans le cadre de la simplification des flux.

Ayants droit

Avec la simplification des flux et la SDRM n'ayant plus vocation à répartir, ce poste est passé en gestion SACEM depuis la répartition du 5 avril 2017.

Créances diverses

Ces créances passent à 6,6M€ cette année contre 3,2M€ l'an dernier. Cette augmentation est liée au crédit de TVA de décembre 2017 qui s'élève à 4M€.

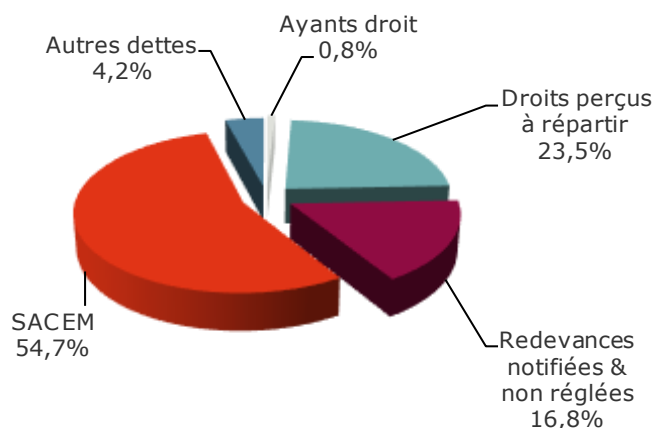
Valeurs Mobilières de Placements et Disponibilités

Le poste « Valeurs mobilières de placement », à l'instar des produits financiers, a fait l'objet d'un développement dans le rapport financier de l'exercice.

BILAN au 31 Décembre 2017					
PASSIF	2 0 1 7		2 0 1 6		%/17/16
CAPITAUX PROPRES	61,00		2 203 734,19		-
Capital	61,00		61,00		-
Excédent ou Insuffisance de prélèvement antérieur	0,00		3 730 272,94		-
Excédent ou Insuffisance de l'exercice	0,00		-1 526 599,75		-
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0,00		0,00		-
DETTES	185 532 678,32		172 940 644,48		7,28
DEPOTS & CAUTIONNEMENTS	828 084,62		838 164,14		-1,20
BANQUES & ETABLISSEMENTS FINANCIERS & ASSIMILES	33 141,39		56 871,66		-41,73
DROITS COLLECTES AUX DIFFERENTS STADES DE LA REPARTITION	43 588 984,38		100 805 794,90		-56,76
A-valoir contractuels sur redevances	0,00		11 705 791,79		-
Collectes restant à répartir	43 588 984,38		47 541 592,08		-8,31
Programmes en cours de répartition	0,00		13 750 362,60		-
Répartitions en instance d'attribution	0,00		27 808 048,43		-
USAGERS - DELEGATIONS - SOCIETES ETRANGERES	1 614 786,07		3 521 198,15		-54,14
Producteurs & Usagers du répertoire	1 601 441,57		3 289 625,99		-51,32
Délégations hors France et Sociétés étrangères	13 344,50		231 572,16		-94,24
REDEVANCES NOTIFIEES AUX USAGERS MAIS NON REGLEES	31 158 725,91		28 474 068,74		9,43
Intérêts moratoires notifiés aux producteurs, non réglés	46 451,90		46 451,90		-
Redevances notifiées et non réglées	31 112 274,01		28 427 616,84		9,43
AYANTS DROIT	1 560 255,97		18 450 310,64		-91,54
CREDITEURS DIVERS	106 748 699,98		19 373 503,87		-
SACEM (compte courant)	101 488 343,04		11 036 654,48		-
Autres organismes liés	1 579 913,25		2 295 927,97		-31,19
Fournisseurs & comptes rattachés	74 413,44		74 972,64		-0,75
Sécurité sociale, Organismes sociaux	583 715,12		678 554,18		-13,98
Etat & comptes rattachés	2 488 297,72		4 526 356,82		-45,03
Autres créiteurs divers	534 017,41		761 037,78		-29,83
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	0,00		1 420 732,38		-
	185 532 739,32		175 144 378,67		5,93

PASSIF

L'ensemble des droits d'auteur à répartir qui ne reflètent que les collectes restant à répartir représentent 23,5% du total du bilan 2017, avec un montant de 43 588 984€.



PRINCIPAUX COMMENTAIRES

Capitaux propres

Les capitaux propres ne sont plus que le reflet du capital social.

L'excédent de gestion de 2 203 734 a été réparti le 4 janvier 2018 en application d'une décision du Conseil d'Administration du 18 octobre 2017.

Dépôts et cautionnements reçus

Ils sont constitués des garanties permanentes versées par les producteurs (pour 828 085€).

Perceptions aux différents stades de la répartition

Ce poste baisse de 56,7%.

L'importante diminution sur 2017 de 57M€ en valeur s'explique par le changement de méthode et la mise en place de la simplification des flux au 1^{er} janvier 2017 dans les comptes SDRM.

Le principe est que toutes les collectes constatées à la SDRM et gérées auparavant par la SDRM font systématiquement l'objet d'un reversement immédiat à la SACEM en DRM.

Seuls les droits de Radio-Télévision conservent leur décalage de 3 mois tout comme la Copie Privée ce qui explique les 43,6M€.

Le solde des comptes aux différents stades de la répartition correspond à la reprise des données SDRM vers la SACEM (irrépartissables, collectes de niveau 2...)

Producteurs

Certains comptes restent créditeurs au 31 décembre 2017 mais le montant baisse de 51,3% cette année.

Redevances notifiées aux usagers mais non réglées

Ce poste trouve sa concordance pour le montant TTC à l'actif en rubrique « Usagers ».

Il intègre à compter de 2017 les redevances facturées au titre de la Centralisation des filiales Universal et du DR UMPI des contrats Paneuropéens.

En valeur ce poste s'élève à 31M€, soit 9,4% d'augmentation par rapport à 2016.

Ayants droit

Ce poste est en très nette baisse, 1,6M€ en 2017 contre 18,5M€ l'an dernier. Cette variation est directement liée à la reprise des données et au changement de méthode sur SDRM.

SACEM

Ce poste s'élève à 101,5M€ et reprend la totalité des comptes de réciprocité débiteurs comme créditeurs entre SACEM et SDRM.

Une hausse très significative en 2017 (de près de 90,4M€ en variation) s'explique par le changement de méthode et la simplification des flux qui ont impacté les comptes 2017 de SDRM et SACEM

Ce montant comprend la reprise des données SDRM des droits à reverser à SACEM qui s'élève à presque 70M€, la charge de prestation annuelle pour 5,11M€, ou encore l'excédent de gestion de 2016 (2,2M€).

Autres organismes liés

Ce poste baisse en 2017 et s'élève à 1,6M€. Il comprend les droits à verser à SACD et SCAM.

Sécurité sociale, Organismes sociaux

Ce poste comprend principalement les cotisations Agessa et notamment les sommes perçues durant le 4^e trimestre de l'exercice. Le montant total du poste est de 583 715€

Etat & comptes rattachés

Il comprend les montants de Tva et d'Agessa des factures restant dues au 31/12/2017 et qui se portent à 2,5M€ contre 4,5M€ en 2016.

Cette variation de 45% est liée aux créances RLP du réseau qui sont depuis le 1^{er} janvier 2017 facturées en totalité par SACEM

Produits constatés d'avance

Avec le changement de méthode, ce poste a fait l'objet d'une reprise des données et a été basculé dans sa globalité sur SACEM

V – EVENEMENTS ET TRANSACTIONS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Suivant les recommandations des instances de contrôle des organismes de gestion collective, la gestion des flux SDRM et du DRM a été revue en 2017 afin de mieux piloter les flux et de répondre aux nouvelles exigences en matière de transparence.

La mise en œuvre de ce projet a permis de redéfinir les rôles de la SACEM et de la SDRM dans la gestion des différents flux, de simplifier les flux opérationnels et comptables et de garantir l'équilibre financier de la SDRM.

A compter du 1^{er} janvier 2017, la SDRM assure un rôle de collecteur des droits de reproduction mécanique, la SACEM effectuant pour sa part l'intégralité de la répartition des droits DRM. Les droits encaissés par la SDRM sont transférés immédiatement à la SACEM pour constatation en collectes DR dans ses comptes. Ceux-ci sont versés pour leur montant brut.

Les typologies de droits demeurant, dans un délai de 3 mois à compter de la date d'encaissement, en collectes à la SDRM sont la Copie Privée et les Médias.

Par ailleurs, une harmonisation du traitement des flux a donné lieu à une comptabilisation exhaustive des encaissements en collectes, notamment le contrat de mandat Online et le contrat de mandat de centralisation Universal filiales étrangères, auparavant constatés en comptes de tiers.

Compte tenu de ces évolutions significatives la comparabilité des états financiers de la SDRM n'est pas possible en l'état.

Dans ce cadre de simplification un nouveau protocole entre SACEM et SDRM a été signé en 2017 avec de nouvelles modalités de refacturation des prestations fournies par la SACEM.

SDRM

Comptes de l'exercice 2017

SDRM

225 avenue Charles de Gaulle
92200 NEUILLY SUR SEINE

DROITS COLLECTES - 2 0 1 7

	% du total 2017	2 0 1 7	2 0 1 6	% 17/16
FRANCE & MONACO	96,70	313 970 217,31	226 384 313,87	38,69
Collectes phonographiques	21,40	69 479 344,55	36 126 809,64	92,32
Centralisation FRANCE	13,55	43 999 766,80	10 970 880,92	N.S.
Centralisation Européenne	4,12	13 384 631,74	14 438 716,43	-7,30
Contrats Phono	3,72	12 094 946,01	10 717 212,29	12,86
Droits vidéographiques & divers	3,47	11 261 677,56	11 971 626,41	-5,93
Vidéos	3,15	10 208 080,69	10 906 335,95	-6,40
Vidéos institutionnelles	0,32	1 053 596,87	1 065 290,46	-1,10
Copie privée	33,10	107 465 098,25	82 089 370,55	30,91
Copie privée - sonore	23,99	77 890 462,99	63 671 138,59	22,33
- audiovisuelle	9,11	29 574 635,26	18 418 231,96	60,57
Online	15,01	48 724 009,14	19 133 342,24	N.S.
Droits Télévisions	15,42	50 061 713,86	50 199 756,68	-0,27
Publiques	5,78	18 770 818,86	18 326 691,71	2,42
Privées	9,64	31 290 895,00	31 873 064,97	-1,83
Droits Radios	8,31	26 974 300,45	26 859 651,99	0,43
Publiques	3,07	9 973 662,26	8 088 439,96	23,31
Privées	5,24	17 000 638,19	18 771 212,03	-9,43
Divers	-	4 073,50	3 756,36	8,44
ETRANGER	3,30	10 730 962,79	10 905 910,86	-1,60
Collectes par Sociétés soeurs	3,30	10 729 634,82	10 895 430,19	-1,52
Collectes directes	-	1 327,97	10 480,67	-87,33
TOTAL GENERAL	100,00	324 701 180,10	237 290 224,73	36,84

DEBIT	I - COMPTE DES DROITS COLLECTES		
	%17/16	2017	2016
Droits restant à répartir au 31/12	-40,29	43 588 984,38	72 997 746,47
A-valoir contractuels sur redevances	-		11 705 791,79
Collectes restant à répartir	-8,31	43 588 984,38	47 541 592,08
Programmes en cours de répartition	-	0,00	13 750 362,60
Droits mis en répartition au cours de l'exercice	2,70	354 065 900,40	252 004 210,24
Droit de Reproduction Mécanique	40,50	354 065 900,40	252 004 210,24
	22,35	397 654 884,78	325 001 956,71

DEBIT	II - COMPTE DES DROITS REPARTIS		
Répartitions en instance d'attribution au 31/12	-	0,00	27 808 048,43
Affectations autres qu'aux Ayants droit	-94,68	526 037,93	9 882 916,07
Prélèvements pour frais	-94,68	526 037,93	9 882 916,07
Affectations aux Ayants Droit	59,83	381 347 910,90	238 603 215,62
SACEM	63,41	376 485 166,09	230 396 914,97
SACD	-79,49	195 255,45	951 993,21
SCAM	-52,91	242 316,25	514 581,68
ADAGP	13,64	1 236 213,91	1 087 799,35
SAJE	54,32	3 174 998,53	2 057 389,36
Autres	-	-9 086,75	0,00
Sociétés d'auteurs étrangères	-99,36	23 047,42	3 594 537,05
	38,21	381 873 948,83	276 294 180,12

ET MIS EN REPARTITION		CREDIT	
	%17/16	2017	2016
Droits restant à répartir au 1/1	-16,73	72 997 746,47	87 667 690,19
A-valoir contractuels sur redevances	-23,08	11 705 791,79	15 217 872,81
Collectes restant à répartir	-17,63	47 541 592,08	57 718 957,04
Programmes en cours de répartition	-6,66	13 750 362,60	14 730 860,34
Droits collectés au cours de l'exercice	-3,21	324 657 138,31	237 334 266,52
Collectes	36,84	324 701 180,10	237 290 224,73
Encaissements	-	-44 041,79	44 041,79
	22,35	397 654 884,78	325 001 956,71

- DROITS DE REPRODUCTION MECANIQUE			
Répartitions en instance d'attribution au 1/1	14,48	27 808 048,43	24 289 969,88
Droits mis en répartition au cours de l'exercice	40,50	354 065 900,40	252 004 210,24
	38,21	381 873 948,83	276 294 180,12

BILAN au 31 Décembre 2017					
ACTIF	2 0 1 7			2 0 1 6	%17/16
	BRUT	Amortissements & Dépréciations	NET		
ACTIF IMMOBILISE	6 199 122,41	0,00	6 199 122,41	17 335 172,19	-64,24
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	6 199 122,41	-	6 199 122,41	17 335 172,19	-64,24
Participations					
- Participations (Capital) - SCI NEUILLY	228 675,00		228 675,00	228 675,00	-
- Participations (Capital) - SCI VILLETTE	762 245,00		762 245,00	762 245,00	-
- Participations (Capital) - SCI CHATEAUDUN	76 225,00		76 225,00	76 225,00	-
- Participations (Capital) - Autres	2 779,24		2 779,24	2 779,24	-
Créances rattachées à des participations					
- Créances rattachées - SCI NEUILLY	3 894 007,44		3 894 007,44	3 390 566,62	14,85
- Créances rattachées - SCI VILLETTE	1 064 228,03		1 064 228,03	929 682,24	14,47
- Créances rattachées - SCI CHATEAUDUN	92 905,27		92 905,27	61 786,66	50,36
- Créances rattachées - Autres	77 871,12		77 871,12	77 871,12	-
SACEM - Divers investissements	0,00		0,00	11 805 155,00	-
Dépôts & cautionnements versés	186,31		186,31	186,31	-
ACTIF CIRCULANT	179 333 616,91	-	179 333 616,91	157 809 206,48	13,64
USAGERS - DELEGATIONS - SOCIETES ETRANGERES	35 897 057,18	-	35 897 057,18	39 447 508,11	-9,00
Producteurs & Usagers du répertoire	33 963 579,74		33 963 579,74	38 395 029,77	-11,54
Délégations hors France & Sociétés étrangères	1 933 477,44		1 933 477,44	1 052 478,34	83,71
AYANTS DROIT	3 860,58	-	3 860,58	22 467 575,67	-99,98
Ayants droit, acomptes	3 860,58		3 860,58	11 216 346,84	-99,97
SACEM - Répartition du 5 Janvier (n+1)	0,00		0,00	11 251 228,83	-
CREANCES DIVERSES	6 559 838,86	-	6 559 838,86	3 225 385,90	N.S.
SACEM (compte courant)	0,00		0,00	0,00	-
Autres Organismes liés	38 794,42		38 794,42	5 291,39	-
Prestations à recevoir	488 093,19		488 093,19	441 132,18	10,65
Etat	6 032 951,25		6 032 951,25	2 778 962,33	-
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	47 158 776,47	-	47 158 776,47	47 293 643,90	-0,29
Titres cotés en Bourse	9 052 292,26		9 052 292,26	9 076 834,65	-0,27
OPCVM	0,00		0,00	0,00	-
Titres de créances négociables	37 000 000,00		37 000 000,00	37 000 000,00	-
Intérêts courus, non échus	1 106 484,21		1 106 484,21	1 216 809,25	-9,07
DISPONIBILITES	89 714 083,82	-	89 714 083,82	45 284 658,61	98,11
Comptes courants bancaires & assimilés	89 714 083,82		89 714 083,82	45 284 658,61	98,11
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	0,00	-	0,00	90 434,29	N.S.
ECARTS DE CONVERSION - ACTIF	0,00	-	0,00	0,00	-
	185 532 739,32	0,00	185 532 739,32	175 144 378,67	5,93

BILAN au 31 Décembre 2017					
PASSIF	2 0 1 7		2 0 1 6		%17/16
CAPITAUX PROPRES	61,00		2 203 734,19		-
Capital	61,00		61,00		-
Excédent ou Insuffisance de prélèvement antérieur	0,00		3 730 272,94		-
Excédent ou Insuffisance de l'exercice	0,00		-1 526 599,75		-
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0,00		0,00		-
DETTES	185 532 678,32		172 940 644,48		7,28
DEPOTS & CAUTIONNEMENTS	828 084,62		838 164,14		-1,20
BANQUES & ETABLISSEMENTS FINANCIERS & ASSIMILES	33 141,39		56 871,66		-41,73
DROITS COLLECTES AUX DIFFERENTS STADES DE LA REPARTITION	43 588 984,38		100 805 794,90		-56,76
A-valoir contractuels sur redevances	0,00		11 705 791,79		-
Collectes restant à répartir	43 588 984,38		47 541 592,08		-8,31
Programmes en cours de répartition	0,00		13 750 362,60		-
Répartitions en instance d'attribution	0,00		27 808 048,43		-
USAGERS - DELEGATIONS - SOCIETES ETRANGERES	1 614 786,07		3 521 198,15		-54,14
Producteurs & Usagers du répertoire	1 601 441,57		3 289 625,99		-51,32
Délégations hors France et Sociétés étrangères	13 344,50		231 572,16		-94,24
REDEVANCES NOTIFIEES AUX USAGERS MAIS NON REGLEES	31 158 725,91		28 474 068,74		9,43
Intérêts moratoires notifiés aux producteurs, non réglés	46 451,90		46 451,90		-
Redevances notifiées et non réglées	31 112 274,01		28 427 616,84		9,43
AYANTS DROIT	1 560 255,97		18 450 310,64		-91,54
CREDITEURS DIVERS	106 748 699,98		19 373 503,87		-
SACEM (compte courant)	101 488 343,04		11 036 654,48		-
Autres organismes liés	1 579 913,25		2 295 927,97		-31,19
Fournisseurs & comptes rattachés	74 413,44		74 972,64		-0,75
Sécurité sociale, Organismes sociaux	583 715,12		678 554,18		-13,98
Etat & comptes rattachés	2 488 297,72		4 526 356,82		-45,03
Autres créiteurs divers	534 017,41		761 037,78		-29,83
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	0,00		1 420 732,38		-
	185 532 739,32		175 144 378,67		5,93

COMPTE DE GESTION - ANNEE 2017

PRODUITS	%17/16	2 0 1 7	2 0 1 6
I - PRODUITS D'EXPLOITATION	-47,41	6 885 680,45	13 094 098,62
RECUPERATION DE FRAIS	N.S.	5 533 546,83	3 074,61
Divers	-	20 067,83	3 074,61
Prestation SACEM collecte	-	5 513 479,00	
RETENUES SUR DROITS	-94,68	526 037,93	9 882 916,07
- Phonographiques et vidéographiques	-99,89	2 275,00	2 154 511,29
- Copie Privée	-59,18	175 791,88	430 620,35
- Radiophoniques et télévisuelles	-	-84 414,87	6 117 262,62
- Online	-63,37	432 385,92	1 180 521,81
AUTRES RETENUES	-74,25	826 095,69	3 208 107,94
II - PRODUITS FINANCIERS	6,59	3 478 512,97	3 263 404,49
Revenus des participations	21,24	1 629 225,16	1 343 779,22
Revenus des titres, dépôts à terme & créances diverses	-3,66	1 849 287,81	1 919 625,27
III - PRODUITS EXCEPTIONNELS	-88,16	8 540,73	72 150,69
TOTAL DES PRODUITS	-36,87	10 372 734,15	16 429 653,80
INSUFFISANCE DE PRELEVEMENT POUR FRAIS	-	0,00	1 526 599,75
	-42,23	10 372 734,15	17 956 253,55

ANNEXE

Le Bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2017
a un total de 185 532 739,32 €

et le Compte de Gestion de l'exercice
a un total de 10 372 734,15 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2017.

Les comptes annuels ont été arrêtés le 10 avril 2018 par le Conseil d'Administration.

ELEMENT N°	ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE GESTION DU 01/01/2017 AU 31/12/2017	INFORMATIONS		
		PRODUITES NOTE N°	NON PRODUITES	
			N/S	N/A
1	I - REGLES ET METHODES COMPTABLES Méthodes d'évaluation Calcul des amortissements et des provisions Changement de méthode Dérégations Informations complémentaires pour donner l'image fidèle	1 1		X X X
	II - COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE GESTION			
2	Etat de l'actif immobilisé	2		
3	Etat des amortissements	3		
4	Etat des provisions et dépréciations	4		
5	Etat des échéances des créances et des dettes	5		
6	Informations et commentaires sur :			
	1 Eléments relevant de plusieurs postes du bilan			X
	2 Réévaluation			X
	3 Frais d'établissement			X
	4 Frais de recherche appliquée et de développement			X
	5 Fonds commercial			X
	6 Intérêts immobilisés			X
	7 Intérêts sur éléments de l'actif circulant			X
	8 Différences d'évaluation sur éléments fongibles de l'actif circulant			X
	9 Avances aux dirigeants			X
	10 Ressources à recevoir	6-10		
	11 Charges à payer	6-11		
	12 Charges et produits constatés d'avance	6-12		
	13 Charges à répartir sur plusieurs exercices			X
	14 Composition du capital social	6-14		
	15 Parts bénéficiaires			X
	16 Obligations convertibles			X
	17 Ventilation du chiffre d'affaires net			X
	18 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices			X
	III - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS			
7	Crédit-bail			X
8	Engagements hors bilan	8		
9	Dettes garanties par des sûretés réelles			X
10	Incidence des évaluations fiscales dérogatoires			X
11	Accroissement et allègement de la dette future d'impôts			X
12	Rémunérations des dirigeants		X	
13	Effectif moyen		X	
14	Identité des sociétés-mères consolidant les comptes de la société			X
15	Liste des filiales et participations	15		
16	IV - ARTICLE R. 321- 8 DU CODE DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE ET ARRETE DU 11 DECEMBRE 2008 PORTANT HOMOLOGATION DU REGLEMENT n°2008-09 DU CRC			
	1 Affectation des droits en fin d'exercice	16-1		
	2 Actions réalisées au cours de l'exercice au titre des affectations collectives			
	3 Récapitulatif des sommes restant à verser aux ayants droits	16-3		
	4 Récapitulatif des sommes restant à affecter individuellement			X
	Rémunérations dont la gestion est confiée par les ayants droits			X
	5 Récapitulatif des sommes restant à affecter individuellement			X
	Rémunérations dont la gestion est confiée en application de la loi			
	6 Prélèvements sur droits	16-6		
	7 Actions définies au premier alinéa de l'article L. 321- 9			X
17	V - PRELEVEMENTS SUR PERCEPTIONS OPERES PAR COPIE FRANCE	17		

ANNEXE - ELEMENT 0

EVENEMENTS ET TRANSACTIONS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Suivant les recommandations des instances de contrôle des organismes de gestion collective, la gestion des flux SDRM et du DRM a été revue en 2017 afin de mieux piloter les flux et de répondre aux nouvelles exigences en matière de transparence.

La mise en œuvre de ce projet a permis de redéfinir les rôles de la SACEM et de la SDRM dans la gestion des différents flux, de simplifier les flux opérationnels et comptables et de garantir l'équilibre financier de la SDRM.

A compter du 1^{er} janvier 2017, la SDRM assure un rôle de collecteur des droits de reproduction mécanique, la SACEM effectuant pour sa part l'intégralité de la répartition des droits DRM. Les droits encaissés par la SDRM sont transférés immédiatement à la SACEM pour constatation en collectes DR dans ses comptes. Ceux-ci sont versés pour leur montant brut.

Les typologies de droits demeurant, dans un délai de 3 mois à compter de la date d'encaissement, en collectes à la SDRM sont la Copie Privée et les Médias.

Par ailleurs, une harmonisation du traitement des flux a donné lieu à une comptabilisation exhaustive des encaissements en collectes, notamment le contrat de mandat Online et le contrat de mandat de centralisation Universal filiales étrangères, auparavant constatés en comptes de tiers.

Compte tenu de ces évolutions significatives la comparabilité des états financiers de la SDRM n'est pas possible en l'état.

Dans ce cadre de simplification un nouveau protocole entre SACEM et SDRM a été signé en 2017 avec de nouvelles modalités de refacturation des prestations fournies par la SACEM.

ANNEXE - ELEMENT 1

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de la SDRM sont établis suivant les normes comptables définies par le règlement de l'ANC N° 2014-03 du 05/06/2014 modifié par le règlement ANC N° 2016-07 du 26/12/2016 relatif au plan comptable général et à l'ensemble des règlements du comité de la réglementation comptable postérieurs à cette date et sont conformes aux principes généralement admis, sous réserve des dispositions spécifiques prescrites par l'article R. 321-8 du Code de la Propriété Intellectuelle et par l'avis n° 2008-04 du 6 mars 2008 du CNC.

La SDRM a décidé de ne pas appliquer de manière anticipée le règlement de l'ANC N°2017-07 du 1^{er} décembre 2017, homologué par arrêté du 26 décembre 2017.

Règles et méthodes comptables relatives au bilan

a) Immobilisations financières

Les immobilisations financières figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Si leur valeur actuelle s'avérait inférieure à celui-ci, une dépréciation serait constatée.

La quote part de financement des immobilisations, à hauteur de 11,8 M€, a été remboursée via le compte courant dans le cadre de la simplification des flux entre SACEM et SDRM.

b) Créances « usagers »

Selon les dispositions de l'avis n° 2008-04 du 6 mars 2008 du CNC, la société enregistre :

- Au moment de l'émission de la facturation : un montant équivalent en comptes de tiers au titre des droits à percevoir et destinés à être reversés aux auteurs.

Les créances et dettes sont ainsi comptabilisées à leur valeur nominale.

Les droits n'étant reversés à la SACEM qu'après leur encaissement préalable, les créances qui présentent un risque d'irrecouvrabilité ne font pas l'objet d'une dépréciation mais sont compensées avec le compte « redevances notifiées non encaissées » sans impact sur le résultat.

c) Autres créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Des dépréciations sont constituées à hauteur du risque estimé.

d) Valeurs Mobilières de Placement

Lors de leur comptabilisation initiale, les VMP sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

A chaque inventaire, la société évalue la valeur actuelle de son portefeuille ; cette valeur d'estimation s'apprécie en fonction du marché et de l'utilité du bien pour l'entité (PCG, art.322-1).

La société valorise ces placements à la clôture en comptabilisant les intérêts courus définitivement acquis.

Au 31 décembre 2017, les plus et moins-values latentes de ces placements s'élèvent respectivement à 3 960 154 € et 0 €.

La société présente des valeurs mobilières de placement au sein du poste de disponibilités en fonction de leur nature plutôt qu'en fonction de leur échéance, et donc de leur liquidité.

e) Disponibilités

Les liquidités et exigibilités immédiates en devises existant à la clôture d'un exercice sont converties en monnaie nationale sur la base du dernier cours de change au comptant (PCG, art. 347-2) et les écarts de conversion sont compris dans le résultat de l'exercice.

f) Capitaux propres

L'excédent de gestion de 2,2 M€ a été transféré à la SACEM conformément à la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 18 décembre 2017.

g) Droits collectés au différents stades de la répartition

Dans le cadre de la simplification des flux, la SDRM n'a plus pour vocation à répartir. Les droits encaissés par la SDRM sont transférés immédiatement à la SACEM pour constatation en collectes DR dans ses comptes.

Les typologies de droits demeurant, dans un délai de 3 mois à compter de la date d'encaissement, en collectes à la SDRM sont la Copie Privée et les Médias. Les postes correspondant aux programmes en cours de répartition et les répartitions en instance d'attribution ont fait l'objet d'une reprise de données par la SACEM sur l'exercice 2017.

h) Compte courant

Son fonctionnement reflète principalement le transfert des droits entre la SACEM et la SDRM.

Pour l'exercice 2017 il comprend également les reprises de données réalisées par la SACEM au titre de la simplification des flux entre les deux sociétés.

Règles et méthodes comptables relatives au compte de résultat

a) Charges externes

Un protocole sur les modalités de refacturation des prestations fournies par la SACEM à la SDRM a été signé en 2017 avec effet au 1^{er} janvier 2017.

La SACEM facture à la SDRM le montant des frais engagés correspondant aux charges de personnel et charges de structure des activités support de la SACEM.

Cette facturation sera réévaluée annuellement sur la base de l'évolution des charges de personnel de la SACEM des derniers comptes annuels approuvés par l'Assemblée Générale.

Le protocole prévoit une limitation de cette contribution afin de garantir l'équilibre financier de la SDRM.

Cette refacturation au titre de 2017 s'élève à 4,3M€.

Compte tenu de son activité de collecteur, la SDRM ne prélevant plus de retenues, les prestations effectuées par celle-ci au titre de cette activité ont été valorisées à 5,5M€ (montant constaté en charges et produits).

b) Produits financiers

Selon les dispositions de l'avis n°2008-04 du 6 mars 2008 du CNC , les produits financiers provenant des sommes perçues en instance de reversement sont attribués à la SDRM pour financer les frais de fonctionnement et sont donc enregistrés en compte de résultat.

ANNEXE - ELEMENT 2

ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

	Valeurs brutes au début de l'exercice	Acquisitions Créations Apports et aug- mentations par virements de poste à poste Nouveaux prêts Augmentations des intérêts courus	Diminutions par virements de poste à poste	Cessions Scissions Mises hors serv. Remboursements de prêts Diminutions des intérêts courus	Valeurs brutes en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et de développement					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes (immobilisations incorporelles)					
	-	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains	-				-
Constructions	0,00			-	0,00
Installations techn. , mat. et outillage industriels	-				-
Autres immobilisations corporelles	0,00			-	0,00
Immobilisations corporelles en cours	-				-
Avances et acomptes (immobilisations corporelles)	-				-
	0,00	-	-	-	0,00
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Participations	1 069 924,24				1 069 924,24
Créances rattachées à des participations	4 459 906,64	2 064 225,16		1 395 119,94	5 129 011,86
Autres titres immobilisés	-				-
Prêts	-				-
Autres immobilisations financières	11 805 341,31			11 805 155,00	186,31
	17 335 172,19	2 064 225,16	-	13 200 274,94	6 199 122,41
TOTAL GENERAL	17 335 172,19	2 064 225,16	-	13 200 274,94	6 199 122,41

ANNEXE - ELEMENT 3

ETAT DES AMORTISSEMENTS

	Amortissements au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions Amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Amortissements en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
	0,00	0,00	0,00	0,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	0,00		0,00	0,00
Installations techn. , mat. et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes (immobilisations corporelles)				
	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	0,00	0,00	0,00	0,00

ANNEXE - ELEMENT 4

ETAT DES PROVISIONS

NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice	Montant en fin d'exercice
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
TOTAL I				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Pour litiges	0,00	0,00	0,00	0,00
Pour charges	0,00	0,00	0,00	0,00
Pour pertes de change	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL II	0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
Sur immobilisations				
{ - incorporelles				
{ - corporelles				
{ - financières				
Sur stocks et en-cours				
Autres	0,00		0,00	0,00
TOTAL III	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont dotations et reprises				
{ - d'exploitation				
{ - financières				
{ - exceptionnelles				

ANNEXE - ELEMENT 5

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

CREANCES

	Montant brut	Dont à 1 an au plus	Dont à plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE :			
Créances rattachées à des participations	5 129 011,86	-	5 129 011,86
Prêts	-		-
Autres immobilisations financières	186,31	-	186,31
ACTIF CIRCULANT :			
Créances usagers et comptes rattachés (1)	35 897 057,18	35 897 057,18	-
Autres créances	6 563 699,44	6 563 699,44	-
Capital souscrit - appelé, non versé	-	-	-
Charges constatées d'avance	0,00	0,00	-
TOTAL	47 589 954,79	42 460 756,62	5 129 198,17

(1) dont créances de plus d'un an impayées au 31/12/2017 : 6 990 049,75 TTC.

DETTES

	Montant brut	Dont à 1 an au plus	Dont à plus d'un an
Emprunts obligataires convertibles	-	-	
Autres emprunts obligataires	-	-	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	33 141,39	33 141,39	
Emprunts et dettes financières divers	-	-	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	74 413,44	74 413,44	
Dettes sociales et fiscales	3 072 012,84	3 072 012,84	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	
Autres dettes :			
- Perceptions à répartir	43 588 984,38	43 588 984,38	
- Redevances notifiées non réglées	31 158 725,91	31 158 725,91	
- Ayants droit	1 560 255,97	1 560 255,97	
- Usagers	1 614 786,07	1 614 786,07	
- Dettes diverses	104 430 358,32	104 430 358,32	
- Produits constatés d'avance	0,00	0,00	
TOTAL	185 532 678,32	185 532 678,32	

ANNEXE - ELEMENT 6-10

PRODUITS A RECEVOIR

Montant des produits à recevoir incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations Autres immobilisations financières Intérêts courus sur obligations, bons et valeurs assimilées Créances clients et comptes rattachés Créances diverses : Prestations à recevoir	1 106 484,21 488 093,19
TOTAL	1 594 577,40

ANNEXE - ELEMENT 6-11

CHARGES A PAYER

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires Autres emprunts obligataires Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières divers Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes sociales et fiscales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	0,00 68 157,60 5 648 482,58
TOTAL	5 716 640,18

ANNEXE - ELEMENT 6 -12

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges	Ressources
Charges constatées d'avance	0,00	
Produits constatés d'avance		0,00

ANNEXE - ELEMENT 6 -14

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital social est constitué par des apports en numéraire et fixé à 61 €.

Il est divisé en 61 parts de 1 € qui sont réparties entre les associés actuels de la manière suivante :

- SACEM	59 Parts
- Association des Editeurs pour l'exploitation du droit de reproduction mécanique	2 Parts

ANNEXE - ELEMENT 8

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements reçus	Montant
Garanties permanentes couvertes soit par délégation, soit par caution bancaire	1 257 044,82

ANNEXE - ELEMENT 15

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

FILIALES ET PARTICIPATIONS	CAPITAL en Euros	Quote-part du capital détenu	Résultat du dernier exercice clos en Euros
A - RENSEIGNEMENTS DETAILLES CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS			
1 - Filiales (plus 50 % du capital détenu)			
2 - Participations (10 à 50 % du capital détenu)			
- COPIE FRANCE	1 200	22%	867 684
- SCI des 225-227 Av Charles de Gaulle	914 700	25 %	5 553 763
- SCI La Villette	2 286 735	1/3	443 637
- SCI Châteaudun	304 900	25 %	371 621
- SACEM Luxembourg	10 000	25%	0
B - RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS			
- Participations non reprises en A :			
- Françaises			
- BIEM	412	1/27e	non communiqué

ANNEXE - ELEMENT 16-1

AFFECTATION DES SOMMES EN FIN D'EXERCICE

NATURE des rémunérations	DROITS restant à affecter au 31 décembre de l'année N-1 (1)	COLLECTES de l'exercice (2)	EXCEDENT DE PRELEVEMENT (3)	PRELEVEMENTS pour la gestion (4)	MONTANTS affectés à l'aide à la création (art. L.321-9) (5)	MONTANTS affectés à des œuvres sociales ou culturelles (6)	MONTANTS affectés aux ayants droits (7)	DROITS restant à affecter au 31 décembre de l'année N (8) = (1) +(2)+(3) - (4 + 5 + 6 + 7)
1) Rémunérations dont la gestion est confiée par les ayants droit :	84 288 059,79	205 537 006,81	-	350 246,05	-	-	271 103 638,59	18 371 181,96
- Droit de Reproduction Mécanique (1)	84 288 059,79	205 537 006,81	-	350 246,05	-	-	271 103 638,59	18 371 181,96
2) Rémunérations dont la gestion est confiée en application de la loi / CPI :	16 517 735,11	119 120 131,50	-	175 791,88	-	-	110 244 272,31	25 217 802,42
Article L. 311-1 (pour la copie privée des œuvres sonores)	9 106 321,47	77 890 462,99	-	131 068,36	-	-	70 933 394,85	15 932 321,25
Article L. 311-1 (pour la copie privée des œuvres audiovisuelles)	4 906 747,24	29 574 635,26	-	44 723,52	-	-	29 256 639,21	5 180 019,77
Article L. 132-20-1 (droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, d'une œuvre télédiffusée à partir d'un Etat membre de la Communauté européenne)	2 504 666,40	11 655 033,25	0,00	0,00	0,00	0,00	10 054 238,25	4 105 461,40
3) Produits financiers affectés aux ayants droit	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	100 805 794,90	324 657 138,31	0,00	526 037,93	-	-	381 347 910,90	43 588 984,38

ANNEXE - ELEMENT 16-3

RECAPITULATIF DES SOMMES RESTANT A VERSER AUX AYANTS DROIT

Ayants droit	Collectes brutes		Montants restant à verser aux ayants droit	
	N-1	N	N-1	N
TOTAL	237 290 224,73	324 701 180,10	18 450 310,64	1 560 255,97

ANNEXE - ELEMENT 16-6

PRELEVEMENTS SUR DROITS					
en % par rapport à l'ensemble des droits collectés					
	en 2016	237 290 225			
	en 2017	324 701 180			
	2017		Ecart	2016	
	Montants	%	16/15 en %	%	Montants
Charges brutes de l'exercice	10 372 734				17 956 254
à déduire :					
- Transfert de charges à étaler	-				-
- Valeur nette comptable des actifs cédés	-				-
Charges propres à l'exercice	10 372 734	3,19	-4,38	7,57	17 956 254
Charges remboursées	-5 533 547	- 2	- 2	-	-3 075
Charges nettes	4 839 187	1,49	-6,08	7,57	17 953 179
à déduire :					
- Produits financiers	-3 478 513	-1,07	0,31	-1,38	-3 263 404
- Autres retenues	-826 096	-0,25	1,10	-1,35	-3 208 108
Solde des charges nettes des produits financiers	534 579	0,17	-4,67	4,84	11 481 667
à déduire					
- Produits divers	-8 541	0	0,03	-0,03	-72 151
- déséquilibre/excédent de l'exercice	0	0	0,64	-0,64	-1 526 600
Prélèvements sur droits (= solde des charges)	526 038	0,17	-4,00	4,17	9 882 916

ANNEXE 17

PRELEVEMENTS POUR FRAIS DE PERCEPTIONS OPERES PAR COPIE FRANCE

		COPIE FRANCE
		En %
COPIE PRIVEE	Prélèvement forfaitaire	0,80
COPIE PRIVEE	Prélèvement sonore	0,00
COPIE PRIVEE	Prélèvement audiovisuel	0,20



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

*Société pour l'Administration du Droit de
Reproduction Mécanique des Auteurs,
Compositeurs et Editeurs - S.D.R.M*
**Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2017

Société pour l'Administration du Droit de Reproduction Mécanique des
Auteurs, Compositeurs et Editeurs - S.D.R.M

225, avenue Charles de Gaulle - 92521 Neuilly-sur-seine Cedex

Ce rapport contient 29 pages

Référence : DM 182-56

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directeur et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

Société pour l'Administration du Droit de Reproduction Mécanique des Auteurs, Compositeurs et Editeurs - S.D.R.M

Siège social : 225, avenue Charles de Gaulle - 92521 Neuilly-sur-seine Cedex
Capital social : € 61

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société S.D.R.M. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « événements et transactions significatifs de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels concernant le projet de simplification des flux mis en œuvre sur l'exercice. Le projet a permis de redéfinir les rôles de la SACEM et la SDRM dans la gestion des différents flux, de simplifier les flux opérationnels et comptables et de garantir l'équilibre financier de la SDRM.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « Créances usagers » des règles et méthodes comptables de l'annexe expose que les créances présentant un risque d'irrécouvrabilité ne font pas l'objet d'une dépréciation car les droits ne sont reversés à la SACEM qu'après encaissement préalable. Ainsi, en cas d'irrécouvrabilité, la créance est compensée avec le compte « Redevances notifiées non encaissées » sans impact sur le résultat. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé de cette méthode et du caractère approprié de l'information donnée en annexe.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport technique du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



**Société pour l'Administration du Droit de Reproduction Mécanique des Auteurs,
Compositeurs et Editeurs - S.D.R.M**
*Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
7 mai 2018*

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 7 mai 2018

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Denis Marangé
Associé

